

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

**2019 DEVE 163** Autorisation donnée à l'association « Les amis des jardins du ruisseau » de déposer toutes les autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à l'installation d'une serre verticale dans le jardin partagé de la Villa des Tulipes (18e).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2017 DEVE 78 portant communication sur la convention avec l'association « Les Amis des Jardins du Ruisseau » pour la mise à disposition d'un jardin partagé au jardinet de la Villa des Tulipes au 103 rue du Ruisseau (18<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser l'association « Les amis des jardins du ruisseau » à déposer toutes les autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à l'installation d'une serre verticale dans le jardin partagé de la Villa des Tulipes à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu l'avis de M. le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

En vue de l'installation d'une serre verticale dans le jardin partagé de la Villa des Tulipes (18<sup>e</sup>), l'association « Les amis des jardins du ruisseau » est autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisation administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation de son projet.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**